

See Informadique

No 0003474  
N° 3474

/UCAD/RECT/SG/DAJ

EB/KS/kd

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

Un Peuple – Un But – Une Foi



RECTORAT  
LE RECTEUR

Dakar, le 07 AVR 2020

**BORDEREAU D'ENVOI des pièces adressées  
à Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine,  
de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie**

**DAKAR**

| N°<br>d'ordre | Nature des pièces  | Nombre | Observations  |
|---------------|--|--------|---|
|               | <p>- Avis n°03378/UCAD/RECT/SG/DAJ/KS/kd du 01 avril 2020 relatif à la procédure des dépôts des dossiers de demandes d'équivalence en vue d'une admission à la faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-stomatologie de l'UCAD pour l'année académique 2020/2021.</p> <p>sv A</p> | 01     | Pour information et une large diffusion au sein votre établissement |

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Odontologie  
Arrive N° 949  
Date 08 AVR 2020

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
Pour le Recteur et par Délégation  
Le Secrétaire Général  
Elimane BA

EB/KS/kd

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

N° 000 3378

/UCAD/RECT/SG/DAJ



RECTORAT

LE RECTEUR

Dakar, le 01 AVR 2020

**DEMANDES D'EQUIVALENCE EN VUE D'UNE  
ADMISSION POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2020/2021**

Les dépôts des dossiers de demandes d'équivalence en vue d'une admission à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar pour l'année académique 2020/2021 débiteront le 01 avril et se poursuivront jusqu'au 30 septembre 2020 à 13 heures délai de rigueur.

**Pièces à fournir :**

- 01 lettre de transmission de l'Ambassadeur, du Consul ou du Ministre des Affaires étrangères pour les dossiers des demandeurs non sénégalais, adressée à M. le Recteur ;
- 02 demande d'équivalence en vue d'une admission adressée à M. le Recteur ;
- 03 demande adressée au responsable de l'Enseignement S/C de M. le Doyen ;
- 04 photocopies légalisées par la Police, la Gendarmerie ou la représentation diplomatique de tous les diplômes et relevés de notes du Baccalauréat jusqu'au dernier diplôme pour lequel l'équivalence est sollicitée ;
- 05 documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualité du personnel enseignant de l'Université pour ceux délivrés dans une langue autre que le Français ;
- 06 la photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ou du Passeport ;
- 07 extrait du casier judiciaire ;
- 08 curriculum vitae ;
- 09 une lettre signée par le demandeur autorisant l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar à vérifier les documents auprès des Etablissements qui les ont délivrés ;

**NB :**

- les pièces à fournir doivent être en double sauf pour la lettre de transmission du dossier.
- la procédure d'équivalence ne concerne que les candidats diplômés d'Etablissements autres que l'UCAD.
- Ceux qui souhaitent s'inscrire en Master, D.E.S et D.U, sont autorisés à déposer leur dossier incomplet sous réserve de la présentation du dernier diplôme (Doctorat) ainsi que des relevés de notes y afférents au plus tard le 31 octobre 2020.
- tout dossier incomplet sera classé sans suite et aucune convocation ne sera envoyée.
- Les dossiers sont reçus au bureau du courrier du Rectorat ou envoyés à la boîte postale du Rectorat n°5005 Dakar-Fann.

**Le Recteur**  
Président de l'Assemblée de  
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
**Le Professeur**  
**Ibrahima THIOUB**